

<http://ecoleetsociete.se-unsa.org/Mission-Mathiot-point-d-etape>



École & société

Mission Mathiot, point d'étape

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : jeudi 11 janvier 2018

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Reçu le 9 janvier par Pierre Mathiot dans le cadre d'une audience collective sur la réforme du bac et du lycée, le SE-Unsa partage avec vous les informations les plus récentes. Alors que la mission a bientôt bouclé ses auditions, les contours de la réforme restent encore trop flous pour prendre position définitivement. Cependant, le projet peine à convaincre de son intérêt, aussi bien pour les élèves que pour les personnels.

Une organisation des enseignements en trois « blocs »

La mission distingue les enseignements de tronc commun, les enseignements choisis (majeures, mineures, enseignements facultatifs) et l'accompagnement.

- En seconde, le tronc commun occuperait la totalité des enseignements du premier semestre. Les SES intégreraient ainsi le tronc commun. Au deuxième semestre, plusieurs disciplines (dont les SES, les SVT, les sciences physiques) deviendraient optionnelles avec la possibilité pour les élèves de modifier leurs choix en première.
- La spécialisation progressive serait assurée grâce au choix de deux disciplines constituant un couple de « majeures » et de deux ou trois « mineures ».
- Les mathématiques, les lettres, l'histoire-géographie, l'éducation physique et sportive (EPS) et 2 langues vivantes constitueraient le tronc commun de la classe de première. En terminale, ce dernier comprendrait la philosophie, l'histoire-géographie, l'EPS et les deux LV.
- Les lycéens choisiraient leurs « majeures » dans un menu de neuf ou dix combinaisons possibles pour la voie générale et de six ou sept combinaisons possibles pour la voie technologique. Tous les lycées devraient être en mesure de proposer les menus nationaux dans la voie générale.
- Des majeures « complémentaires » pourraient être proposées localement dans un cadre expérimental ainsi que, pour certains parcours, la possibilité de coupler un module général et un module technologique. Cette ouverture reste à confirmer.
- L'accompagnement du parcours de formation et d'orientation disposerait de deux heures par semaine en classe de seconde et de trois heures en classe de première et de terminale, abondé d'un volume horaire annuel.

Un baccalauréat articulé avec Parcoursup aux contours encore flous

- Il semble acquis que les épreuves terminales seront limitées à 6, 2 épreuves en français en fin de première et quatre épreuves en terminale : deux épreuves écrites dans les deux majeures, une épreuve écrite de philosophie et un oral individuel de présentation d'un projet interdisciplinaire (collectif ou individuel) portant sur un sujet en lien avec les majeures (mais la possibilité a été évoquée d'un projet associant une majeure et une mineure). Les résultats aux deux épreuves écrites portant sur les majeures seront des informations portées dans Parcoursup. Ces épreuves seraient positionnées au retour des vacances de printemps.
- Toutes les disciplines devraient faire l'objet d'épreuves ponctuelles placées à la fin des deux semestres de première et du premier semestre de terminale. Les sujets seraient tirés de banques nationales avec barème national. La mission recommandera de mettre en place des organisations permettant de respecter l'anonymat des candidats.
- Un scénario propose que les moyennes disciplinaires figurant sur les bulletins soient prises en compte pour 10% du baccalauréat.
- Les épreuves du deuxième groupe (oraux de rattrapage) seraient supprimées au profit de l'examen du livret scolaire par le jury.

Le SE-Unsa se positionnera sur les propositions définitives en appréciant leur potentiel de progrès pour les élèves, mais aussi pour les personnels qu'il représente.

Mission Mathiot, point d'étape

La réforme ne saurait s'accompagner d'une réduction du nombre de postes d'enseignants en lycée alors que les effectifs sont déjà beaucoup trop lourds pour un suivi et un accompagnement efficace de chaque lycéen. Les conséquences d'une éventuelle semestrialisation sur les services devront être étudiées et le cas échéant, limitées par des règles négociées.

Quant à la mise en oeuvre de la réforme et des nouveaux programmes, elle ne pourra se faire sans un vaste plan de formation continue individuelle, mais aussi collective dans chaque établissement.

Enfin, toute nouvelle charge de travail devra être reconnue et rémunérée, par exemple pour la part de « contrôle continu » dans la certification.